Faculté d'économie
et de gestion
Aix Marseille Université

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DE LA FACULTE D'ECONOMIE ET DE GESTION

Master Mention Management et commerce international

(DOMAINE DROIT, ECONOMIE, GESTION)
Année universitaire 2026-2027

Niveau I approuvé par la CFVU du 5 mars 2026

Niveaux II, III et IV approuvés au Conseil d'UFR du 19 juin 2026 et à la CFVU du 10 septembre 2026

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations de master de l'Université d'Aix-Marseille s'organisent selon trois niveaux :

- niveau 1 : le présent cadrage de l'établissement,
- niveau 2 : les prescriptions communes à l'ensemble des masters d'une même composante,
- niveau 3 : les dispositions propres à une formation : maquettes d'enseignement et M3C spécifiques aux unités d'enseignement (UE).

Les règles de niveau 2 et 3 des composantes doivent respecter strictement les règles de niveau 1 de l'établissement.
Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences propres à chaque formation sont exposées en détail dans le niveau 3 et publiées sur les sites web des composantes : il appartient à chaque étudiant d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément.

L'organisation et le déroulement des examens se conforment par ailleurs à la Charte des examens d'AMU.
L'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle (comme ChatGPT ou autre) lors de la production de travaux personnels ou de groupe de toute nature, susceptible de faire l'objet d'une évaluation, est considérée comme une fraude passible de poursuites disciplinaires, à moins qu'elle ne soit expressément autorisée. Dans ce cas, elle devra être explicitement mentionnée, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe.

Architecture et principes généraux d'organisation du master

1.A) Architecture

Chaque master est organisé en semestres, eux-mêmes décomposés en blocs de connaissances et de compétences (BCC), en unités d'enseignement (UE) et éventuellement en éléments constitutifs d'UE (ECUE). Conformément au cadrage maquette, en master 1, chaque BCC du semestre impair doit être jumelé avec un BCC du semestre pair sur chaque année du diplôme. Ces BCC jumeaux portent le même intitulé et concernent les mêmes connaissances et compétences. Pour les masters 2, la structuration en BCC jumeaux n'est pas obligatoire.

Seules les UE sont affectées d'un nombre défini de crédits (ECTS). Un semestre correspond à un total de 30 crédits, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent. Une année universitaire se compose de deux semestres : elle regroupe un total de 60 crédits.
L'année peut proposer un nombre de crédits surnuméraires qui ne sont pas comptabilisés pour la délivrance du diplôme.

Un semestre est constitué de trois à cinq blocs de connaissances et de compétences ; par exception le semestre 4 peut être composé d'un ou deux BCC.

Le master comporte quatre semestres : il représente une valeur de 120 crédits, hors crédits surnuméraires.

1.B) Inscriptions administrative et pédagogique

L'**inscription administrative annuelle** permet à l'étudiant de s'acquitter de ses droits de scolarité : elle n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre donc les deux semestres.

Les étudiants ayant interrompu leurs études supérieures depuis trois ans au moins bénéficient à nouveau du droit aux inscriptions administratives annuelles.

L'inscription administrative doit impérativement être complétée par une **inscription pédagogique semestrielle**. Cette inscription pédagogique conditionne l'inscription aux examens.

Le cursus conduisant au diplôme national de master est un cursus de quatre semestres qui repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

Aucun dispositif d'enjambement n'est autorisé entre le master 1 et le master 2 (les 60 ECTS du M1 doivent être entièrement validés pour permettre l'accès en M2).

Le redoublement en master n'est pas de droit. Sur le diplôme, un seul redoublement est possible, en première ou deuxième année, sur décision du jury d'année.

L'accès en deuxième année du diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de la même mention de l'Université d'Aix-Marseille. L'accès en deuxième année de master n'est plus de droit en cas d'interruption d'études. Dans le cas d'une Césure l'accès est de droit sous réserve de maintenir pendant toute la durée de la Césure un lien constant défini par le "responsable pédagogique Césure".

Au sein de la mention, l'affectation de l'étudiant dans un parcours type est décidée par le responsable de mention, après consultation des responsables de parcours concernés.

Tout étudiant dont la candidature n'a pas été examinée à l'entrée du master 1 à l'Université d'Aix-Marseille ou souhaitant changer de mention verra sa candidature examinée pour son entrée en master 2. Les modalités de cet accès sont déterminées par les composantes.

Evaluation et validation du master

2.A) Organisation et règles du contrôle des connaissances et des compétences

2.A)a) Organisation du contrôle des connaissances et des compétences

Les enseignements semestriels donnent lieu à une évaluation des acquis dont les modalités d'organisation relèvent du seul choix de la composante dans le respect de la réglementation.
Dans cette perspective, trois types d'organisation du contrôle des connaissances et des compétences sont possibles :

- évaluation au seul moyen d'un contrôle terminal (CT) ;
- évaluation à l'issue d'une combinaison entre contrôle terminal et contrôle continu selon des pondérations fixées par la composante (CCP) ;
- évaluation au moyen d'une évaluation continue intégrale (ECI).

Lorsque l'ECI est instaurée pour un ECUE, pour une UE ou pour un BCC, celle-ci se compose d'au moins trois épreuves réparties dans le semestre. Aucune des épreuves organisées dans le cadre de l'ECI ne peut représenter plus de 50 % de la note finale de l'ECUE, de l'UE ou du BCC.

2.A)b) Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits dans un master sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à toutes les activités pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, enseignements à distance, enseignements mobilisant les outils numériques, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs et examens) faisant partie du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera exercée dans des conditions fixées par la composante.

Tout étudiant est tenu de se présenter à toutes les évaluations auxquelles il est convoqué. Dans le cas contraire, il sera automatiquement déclaré « défaillant », sans application des règles de compensation précisées dans le paragraphe 2.

2.B) Critères d'acquisition des connaissances et des compétences appliqués dans l'établissement

2.B)a) Acquisition des BCC, des UE et validation des ECUE

En master 1, conformément aux schémas à l'annexe 1, les BCC jumeaux sont validés par capitalisation ou par compensation dès lors que leur moyenne annuelle, pondérée par les ECTS des UE qui les composent, est supérieure ou égale à 10/20. Dans ce cas, ils confèrent à l'étudiant l'intégralité des crédits correspondants aux UE qui les composent.

En master 1, les UE se compensent entre elles, annuellement, à l'intérieur des BCC jumeaux. Les ECUE se compensent entre eux à l'intérieur d'une UE.

En master 2, conformément aux schémas à l'annexe 1, les UE se compensent entre elles à l'intérieur d'un BCC, les ECUE se compensent entre eux à l'intérieur d'une UE, les BCC ne se compensent pas entre eux, ni dans le semestre, ni à l'année.

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou par compensation à l'intérieur d'un BCC annuel en master 1 et d'un BCC en master 2.

Si l'UE comporte des éléments constitutifs (ECUE), la note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans les dispositions particulières propres à la formation (niveau 3 des M3C). Ces éléments constitutifs sont également considérés comme définitivement validés, quelle que soit la note attribuée à chacun d'eux dès lors que l'UE est capitalisée ou compensée.

Les éléments constitutifs ne sont pas capitalisables.

Les éléments pédagogiques affectés d'une validation d'acquis sans note ou d'une dispense d'examen ne sont pas pris en compte dans les calculs de moyennes numériques. Celles-ci sont établies sur la base des moyennes des UE pondérées selon les crédits afférents.

Pour une validation des acquis de l'expérience partielle (VAE partielle), les UE ne peuvent être acquises que par capitalisation.

Toute UE obtenue, par capitalisation ou par compensation, l'est définitivement, sans possibilité de renonciation.

2.B)b) Validation de l'année

La moyenne du semestre est donnée à l'étudiant à titre purement informatif au choix de la composante dans les M3C niveau 2. Elle est obtenue par calcul de la moyenne des UE semestrielles pondérée par les ECTS qu'elles portent, éventuellement majorée, en master 1, de la valeur du bonus semestriel.

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales à l'année et au diplôme (cf 2.B)d)).

En première, comme en seconde année de master, les examens se déroulent sur une session unique.

En master 1 :

Au sein de l'année : les BCC jumeaux (regroupant les mêmes connaissances et compétences) se compensent entre semestres impair et pair.

Les points de bonification éventuels sont intégrés dans chacun des BCC composant le semestre.

L'année est validée lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- Les moyennes des BCC annuels sont supérieures ou égales à 10/20,
- La moyenne d'un BCC annuel est inférieure à 10/20 mais supérieure ou égale à 9,5/20 et les moyennes des autres BCC annuels sont supérieures ou égales à 10/20.

L'acquisition de l'année confère à l'étudiant l'ensemble des crédits correspondants.

En master 2 :

En master 2, les BCC ne se compensent pas entre eux, ni dans le semestre, ni à l'année. La validation de l'année impose d'avoir une moyenne d'au moins 10/20 à chacun des BCC.

2.B)c) Validation du diplôme de master

La délivrance du master est subordonnée à la validation de chacune des années qui le composent et entraîne l'obtention de 120 crédits, hors crédits surnuméraires. Les différentes années du master ne se compensent pas entre elles. Dans le calcul de la moyenne du diplôme de master, seules sont prises en compte les notes obtenues à l'Université d'Aix-Marseille.

Délivrance de la maîtrise :
La validation du niveau M1 permet l'obtention du diplôme de maîtrise, sur demande expresse de l'étudiant.

La validation du niveau M2 permet l'obtention du diplôme de master.

2.B)d) Détermination de la mention

La mention du master est établie sur la moyenne des BCC des deux années de la formation pondérée par les ECTS des UE les constituant (M), pour autant que le master 1 suivi corresponde bien au parcours type du master 2.

Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur master à l'Université d'Aix-Marseille ou au sein du même parcours type (ou mention), le calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de l'année du master 2.

La mention de maitrise est établie sur la base de la moyenne des BCC annuels de la première année de master pondérée par les ECTS des UE les constituant.

La mention est attribuée selon les paliers suivants :

*12≤M<14/20 : mention Assez Bien,
*14≤M<16/20 : mention Bien,
*16≤M<18/20 : mention Très Bien,
*18≤M≤20/20 : mention Très Bien avec félicitations du jury.

Pour un diplôme obtenu par validation des acquis de l'expérience totale (VAE totale), aucune mention n'est attribuée.

3. Prise en compte des absences

Les absences se justifient dans un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**).

Les absences pouvant être justifiées sous réserve de présenter un justificatif sont les suivantes :

Absence pour maladie ou accident	- Certificat médical ou bulletin d'hospitalisation

	Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, seul un arrêt de travail permet le maintien de la rémunération
Evènement exceptionnel et non prévisible	- Décès d'un membre proche (conjoint, père, mère, grands-parents, enfant, fratrie) - Grève de transport, suppression de train, … - Intempéries
Convocations officielles	- Permis de conduire, journée d'appel, convocations judiciaires, …
Convocation	- Participation à une compétition sportive pour les sportifs de haut niveau

Les autres motifs d'absences seront appréciés par la composante.

3.A) Absence à un examen terminal

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne du ou des BCC correspondant(s) et donc l'invalidation de l'année.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle terminal bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

3.B) Absence à une évaluation de contrôle continu

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient à la composante d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.

3.C) Etudiants en régime spécial d'études (RSE)

Les étudiants en RSE peuvent notamment prétendre à des aménagements spécifiques selon les modalités fixées par la composante en application du cadrage AMU.

3.D) Session exceptionnelle

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée dans les délais impartis.

Une commission *ad hoc* de composante est compétente pour statuer sur ces demandes. Elle apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée.

4. Bonification semestrielle

4.A) En master 1

La pratique d'une ou de deux activités facultatives donnant lieu à un bonus semestriel est possible : ce choix sera exprimé par l'étudiant à l'occasion de son inscription pédagogique semestrielle.

La nature de ces activités relèvera de l'une des catégories suivantes : 1) sport, 2) engagement étudiant, 3) approfondissement des connaissances, 4) culture, 5) créativité, entrepreneuriat et innovation.
Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante (cf. Charte des bonus). Il appartient à l'étudiant de se renseigner auprès des services compétents de son UFR/département/école/institut.

La bonification ainsi obtenue se traduit par une majoration de la moyenne des BCC du semestre, dans le respect d'un plafond fixé à 0.5 point d'augmentation, quel que soit le nombre d'activités effectivement suivies par l'étudiant. Les points de bonification éventuels sont intégrés dans chacun des BCC composant le semestre (cf annexe 2).

En cas de non validation de l'année, le bénéfice des points de bonus ne sera pas conservé sur les BCC non acquis. L'étudiant autorisé à redoubler par le jury pourra alors suivre de nouveaux bonus.

Un bonus semestriel ne peut être pris en compte si l'activité bonifiée est identique au contenu d'un enseignement obligatoire ou optionnel présent dans le semestre.

4.B) En master 2

Aucune activité ne peut donner lieu à bonification en master 2.

5. Stages facultatifs

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs, comptant pour 3 ECTS surnuméraires, obligatoirement accompagnés d'une convention. Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

II) Cadrage propre aux Masters de la Faculté d'Économie et de Gestion

Article 1 : Validation

1.A) Calcul de la note d'une UE

Si l'UE comporte plusieurs éléments constitutifs (ECUE), la note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des ECUE qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des ECUE sont précisés dans les dispositions particulières propres à la formation (cf niveau III de ce document). Si ces coefficients ne sont pas mentionnés, ils sont par défaut égaux à 1.

1.B) Calcul de la moyenne d'un BCC

Si le BCC est composé d'une seule UE, la moyenne de l'UE est reportée comme moyenne du BCC. Si le BCC est composé de plusieurs UE, la moyenne du BCC est la moyenne des UE pondérée par les crédits ECTS qui leur sont associés.

1.C) Acquisition des BCC

1.C-1) Master 1

La première année de Master est composée de BCC jumeaux, évalués en session unique et dont l'acquisition est annuelle.
Conformément au point 2.B.b) du Niveau I du présent document, l'acquisition d'un BCC est prononcée en regard de la note annuelle obtenue dans ce BCC, calculée par moyenne des notes semestrielles des BCC jumeaux pondérée par les crédits ECTS des UE qui les composent.

Quatre situations peuvent alors se présenter :

1) Les deux notes semestrielles des deux BCC jumeaux sont au moins égales à 10 : le BCC est automatiquement acquis ;
2) L'une des deux notes semestrielles est inférieure à 10 mais la moyenne annuelle des deux BCC jumeaux est au moins égale à 10 : le BCC est acquis par compensation ;
3) L'une des deux notes semestrielles est inférieure à 10 et la moyenne annuelle des deux BCC jumeaux est inférieure à 10 : le BCC n'est pas acquis ;
4) Les deux notes semestrielles sont inférieures à 10 : le BCC n'est pas acquis.

Les BCC jumeaux se compensent entre semestres d'une même année d'étude dans le diplôme, mais pas entre années d'études différentes (par exemple, un BCC de Master 1 n'est pas compensable avec le même BCC de Master 2).

Toute UE et tout BCC obtenus par capitalisation ou par compensation le sont définitivement, sans possibilité de renonciation :

- si une UE est validée, les crédits ECTS dont elle est porteuse sont réputés acquis, quelles que soient les notes obtenues dans les ECUE qui la composent ;
- si un BCC est constitué de plusieurs UE, ces dernières sont également considérées comme définitivement validées, quelles que soient les notes obtenues dans ces UE et les crédits ECTS dont elles sont porteuses sont réputées également acquis.

1.C-2) Master 2

Conformément au point 2.B.b) du Niveau I du présent document, la deuxième année de Master est composée de BCC, évalués en session unique, qui ne se compensent pas d'un semestre à l'autre.

1.C-3) Conservation des notes

Aucune note n'est conservée en cas de redoublement pour les ECUE dans les UE non validées, les UE non-validées et les BCC non acquis.

Article 2 : Prise en compte des absences justifiées ou injustifiées aux examens

En complément de l'article 3.B) du niveau I de ce document, toute absence non justifiée, au sens de l'article 3 du niveau I, à une épreuve de **contrôle continu d'un ECUE en contrôle continu partiel**

(CCP) ou en **évaluation continue intégrale,** sera sanctionnée par un 0 à cette épreuve. Dans le cas d'un enseignement en **évaluation continue intégrale (ECI),** l'absence non justifiée à l'ensemble des épreuves sera sanctionnée par le statut défaillant.

Si l'absence est justifiée au sens de l'article 3 du Niveau I, cette note pourra ne pas être prise en compte dans le calcul de la moyenne de contrôle continu ou un examen de substitution pourra être organisé pour cette épreuve.

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, seul un arrêt de travail peut justifier une absence.

Article 3 : Obligation d'assiduité aux enseignements

Selon les mentions de master, la présence aux séances d'enseignement est contrôlée. Les modalités de ce contrôle sont précisées au niveau III de ce document (voir ci-dessous).
Un étudiant absent à une séance bénéficie d'un délai de 5 jours ouvrés (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier son absence auprès de la scolarité de son diplôme. Ce délai court à compter de la séance à laquelle l'absence a été constatée. Le responsable du diplôme statue sur ces demandes, qui doivent revêtir un caractère exceptionnel (hospitalisation de longue durée, …), et détermine si l'absence est justifiée ou injustifiée.

Au-delà de 5 absences injustifiées cumulées dans un semestre, le système de pénalités suivant s'applique :

- entre 6 et 10 absences injustifiées : - 0,2 pt par absence injustifiée au-delà de la 5ème à la moyenne de l'ensemble des UE du semestre concerné
- au-delà de 10 absences injustifiées : -1 pt à la moyenne de toutes les UE du semestre concerné

Article 4 : Régimes spéciaux d'études (RSE)

La liste des étudiants pouvant bénéficier d'un régime spécial d'études et les dispositions arrêtées à leur intention sont fixées par Aix-Marseille Université (voir annexe : régimes spéciaux d'études à compter de 2024-2025).

Aménagements des examens pour les étudiants en situation de handicap proposés à la FEG

En application du décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap

En application de la délibération n°2022/05/05-4 de la CFVU du 5/05/2022

Liste des aménagements de niveau 1 proposés par AMU pour les épreuves d'examen et concours des étudiants en situation de handicap	**Liste des aménagements retenus par la composante dans les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de niveau 2 (L/LP/M) et dans le règlement des études pour les autres diplômes**
Temps majoré pour les épreuves écrites (1/3 temps)	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2
Temps majoré pour les épreuves orales (1/3 temps)	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2
Si préparation écrite des épreuves orales : temps majoré (1/3 temps)	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2

Secrétaire pour l'épreuve rédactionnelle ou orale et/ou QCM	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2
Prêt d'un ordinateur AMU non équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2
Prêt d'un ordinateur AMU équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2
Agrandissement A3 des sujets d'examen	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2
Transcription des sujets d'examen en braille	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2
Autorisation d'utiliser une trousse médicale	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2
Autorisation de sortir de la salle dans la limite du tiers temps	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2
Autorisation de se restaurer et de s'hydrater	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2
Mise à disposition de matériel spécifique : .... (exemple : lampe, chaise)	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2
Autorisation port de matériel spécifique : .... (exemple : bouchons d'oreilles)	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2
Salle particulière	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2
Placement spécifique dans la salle : côté couloir ou fenêtre - 1er ou dernier rang - proche de la sortie	Aménagement inscrit dans les M3C de niveau 2

Article 5 : Sanctions

Toute fraude ou tentative de fraude commise durant une épreuve donne lieu à l'application des dispositions de la charte des examens d'AMU et peut donc entraîner pour l'étudiant concerné la traduction devant la section disciplinaire de l'Université.

Tout plagiat, quel qu'en soit le support, constitue une faute. Conformément à la charte relative à la lutte contre le plagiat d'Aix-Marseille Université, les cas présumés de plagiat feront l'objet de poursuites engagées par l'Université devant les instances compétentes, et leurs auteurs seront passibles de sanctions disciplinaires.

Article 6 : Matériels autorisés lors des examens

Conformément au Titre II de la Charte des examens d'AMU, l'usage de documents ou de calculatrices fera systématiquement l'objet d'une autorisation ou d'une interdiction explicite dans les différents modes de contrôle de connaissance retenus (examen de fin de semestre et contrôle continu).

L'étudiant ne doit en aucun cas être en possession de documents ou de matériel non expressément autorisés dans le cadre de l'épreuve.

Article 7 : Bonus

<u>En Master 1</u>

Conformément à l'article 4 du niveau I, la pratique semestrielle d'activités facultatives parmi celles identifiées dans le socle commun des bonus d'AMU produit en annexe donne lieu à une bonification, reportée dans la moyenne de tous les BCC du semestre où ces activités ont été suivies.

Article 8 : Réclamations

Conformément au Titre IV, Article 2 de la Charte des examens d'AMU, après publication des résultats du semestre, les étudiants ont accès à leur(s) copie(s) pour informations et précisions sur les notes et résultats par l'enseignant responsable de l'épreuve. Les demandes de consultation sont admises sous forme écrite et doivent être adressées au service de la Scolarité dans la limite de 8 jours à compter de la mise à disposition des relevés de notes individuels auprès des étudiants. Ces derniers peuvent présenter des réclamations, uniquement en cas de constatation d'une erreur matérielle. Après proposition de l'enseignant, l'éventuelle décision de la modification d'une note appartient alors

au jury de semestre, qui en acte ensuite les conséquences qui en découlent quant à une validation d'UE, une acquisition de BCC ou une validation d'année.
Un étudiant ayant déposé une demande de consultation de copie mais empêché de s'y rendre doit prévenir la scolarité de cet empêchement au moins 48 heures avant le rendez-vous fixé. Un étudiant absent au rendez-vous sans avoir prévenu la scolarité dans les délais impartis ne pourra plus déposer de demandes de consultation de copies durant l'année universitaire en cours.

III) Conditions particulières au Master Mention Management et commerce international

Article 1 : Organisation générale

La Faculté d'économie et de gestion est habilitée à délivrer le diplôme de Master Mention Management et Commerce International.
Le master est composé d'un Master 1 unique et des parcours type suivant : -
Management du Commerce International (MDCI)
- Management International des Services d'Accueil (MISA)
- Financement des Stratégies à l'International (FSI)

Article 2 : Critères de validation des enseignements

● Coefficients
En Master 1 et en Master 2, si l'UE comporte des éléments constitutifs, la note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans les dispositions particulières propres à la formation (cf niveau IV de ce document). Si ces coefficients ne sont pas mentionnés, ils sont par défaut égaux à 1.

Article 3 : Assiduité

En Master 1 et en Master 2, le contrôle de l'assiduité est effectué sur l'ensemble des séances de cours magistraux et travaux dirigés (cf Article 3 du niveau II ci-dessous).

Article 4 : Bonus

Les étudiants de master 1 peuvent aussi demander, lors de l'inscription aux examens, comme activité facultative donnant lieu à bonus, une troisième langue vivante, la langue maternelle ne pouvant pas être choisie comme épreuve facultative.

Article 5 : Régimes d'études en alternance

Les étudiants en alternance suivent le même régime d'examen que les étudiants en formation initiale.

amU Faculté d'économie et de gestion Aix Marseille Université

IV) Maquettes des enseignements du Master Mention Management et commerce international et Modalités de Contrôle de Connaissances et des Compétences des Unités d'Enseignement

CCP : Contrôle Continu Partiel, ECI : Évaluation Continue Intégrale, CT : Contrôle Terminal

Intitulé	Crédits	Coefficient des ECUE	Note finale NF (session initiale)	Nature contrôle terminal (session initiale)	Durée contrôle terminal (session initiale)
Master 1 mention Management et commerce international	60				
Semestre 1 M1 mention Management et commerce international	30				
BCC 1 : Communiquer de manière opérationnelle dans un environnement international	-				
Langages et communication	6				
Business english 1	-		NF= CCP	Oral/Écrit	De 30' à 2 h
LV 2	-		NF= CCP	Oral/Écrit	De 30' à 2 h
BCC 2 : Gérer les activités/ressources de l'entreprise dans un environnement international	-				
Activité, ressources à l'international	6				
Management international des Ressources humaines	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h
Droit international des affaires	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h
BCC 3 : Mettre en œuvre une stratégie de développement élaborée dans un contexte international	-				
Management international de l'entreprise	6				
Management de projets internationaux	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h
Management International des services	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h

BCC 4 : Elaborer une approche financière complète dans un univers international	-				
Gestion des performances à l'international	6				
Gestion budgétaire, évaluation et suivi des performances à l'international	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h
International accounting	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h
BCC 5 : Mener un projet selon une démarche rigoureuse en mobilisant les codes de la rigueur d'une culture scientifique	-				
Projet de recherche	6				
Informatique appliquée	-		NF= CCP	ECRIT	De 1 à 2 h
Méthodologie de recherche	-		NF= CT	Rapport	
Projet de recherche	-		NF= CT	Rapport	
Semestre 2 M1 mention Management et commerce international	30				
BCC 1 : Communiquer de manière opérationnelle dans un environnement international	-				
Langage et communication internationale	6				
Jeu de simulation d'entreprise : management et stratégies des entreprises à l'international	-		NF= ECI		
Business english 2	-		NF= CCP	Oral/Écrit	De 30' à 2 h
LV2	-		NF= CCP	Oral/Écrit	De 30' à 2 h
BCC 2 : Gérer les activités/ressources de l'entreprise dans un environnement international	-				
Développement durable à l'international	5				
Management de la chaîne logistique durable	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h
Innovation et Développement durable	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h
BCC 3 : Mettre en œuvre une stratégie de développement élaborée dans un contexte international	-				
Management et marketing à l'international	6				

Création et management d'un site d'e-commerce à l'international	-		NF= CPP	Rapport	
Marketing stratégique international	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h
BCC 4 : Elaborer une approche financière complète dans un univers international	-				
Indicateurs commerciaux et financiers	5				
Business model du développement à l'international	-		NF= CCP	Rapport	
Marchés financiers internationaux	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h

BCC 5 : Mener un projet selon une démarche rigoureuse en mobilisant les codes de la rigueur d'une culture scientifique					
Projets à l'international	4				
Projet de développement international	-		NF= CT	Rapport/Oral	30 minutes
Stage	4		NF= CT	Rapport	
Parcours : Management du commerce international (MDCI)	120				
Master 2 MCI Parcours type Management du commerce international (MDCI)	60				
Semestre 3 M2 MCI Parcours type Management du commerce international (MDCI)	30				
BCC 1 : Communiquer de manière opérationnelle dans un environnement international	-				
Langages et communication	7				
Business english	-		NF=ECI		
LV 2	-		NF= ECI		
Intelligence artificielle et aide à la décision	-		NF=CT	Écrit	1,5h
BCC 2 : Mettre en œuvre une stratégie de développement élaborée dans un contexte international	-				
Stratégies de développement à l'international	5				
Stratégies de développement à l'international des PME	-		NF=CCP	Écrit	1H

Principaux enjeux du développement des entreprises internationales	-		NF=CCP	Écrit	entre 1H/1,5H
BCC 3 : Développer les activités internationales de l'entreprise	-				
Marketing et Affaires internationales	6				
Marketing industriel et achats internationaux	-		NF=CCP	Écrit	1H
Marketing digital et développement à l'international	-		NF=ECI		
CRM et gestion des réseaux de vente à l'international	-		NF=CT	Oral/écrit	1H à 2H
Techniques de commerce international	6				
Procédures douanières	-		NF=CT	Oral	10 minutes
Audit & pilotage export	-		NF=CT	Écrit/oral	15mn à 2h
BCC 4 : Développer les comportements et postures adéquats au travail et Interculturalité	-				
Leadership & comportements à l'international	6				

Développement interpersonnel et dynamique de groupe	-		NF=CT	Rapport+oral	10 à 15minuites
Développer votre leadership en environnement interculturel	-		NF=CCP	Oral	10 à 15minutes
Semestre 4 M2 MCI Parcours type Management du commerce international (MDCI)	30				
BCC 3 : Développer les activités internationales de l'entreprise	-				
Développement des affaires à l'international	6				
Management international de la marque et des labels	-		NF=ECI		
Prospection commerciale à l'international	-		NF=CCP	Écrit	
Marchés émergents et affaires internationales	-		NF=CCP	Écrit	2h
Affaires internationales et négociation	6				
Négociation internationale	-		NF=ECI		
Jeu d'entreprise : achat & négoce à l'international	-		NF=ECI		
Communication et prise de parole efficaces à l'international	-		NF=CCP	Oral	10 à 30 mn

BCC 4 : Développer les comportements et postures adéquats au travail et dans un environnement international	-				
Stage ou mission en alternance /mémoire professionnel	18				
Mémoire professionnel	-	65%	NF=CT	Rapport+ oral	15 à 20 minutes
Métiers et problématiques à l'international	-	5%	NF=CT	Ecrit	60 à 120 minutes
Projet international	-	30%	NF=CT	Rapport +oral	15 à 20 minutes
Parcours : Management International de l'Hospitalité (MIH)	120				
Master 2 MCI Parcours type Management International de l'Hospitalité (MIH)	60				
Semestre 3 M2 MCI Parcours type Management International de l'Hospitalité (MIH)	30				
BCC 1 : Etre capable d'expertiser le contexte et le pilotage d'un projet d'hospitalité internationale	-				
Expertise du contexte des projets internationaux	4				
"Megatrends" et innovation dans l'hospitalité internationale	-		NF= CT	Rapport + Oral	oral entre 15 et 30 minutes

Mutation des réseaux et franchises	-		NF= ECI		
Communication pour l'hospitalité internationale	6				
Specialized English for International Hospitality	-		NF= ECI		
LV II	-		NF= ECI		
BCC 2 : Etre capable de piloter et d'évaluer des technologies innovantes dans l'hospitalité dans leur dimension internationale	-				
Outils et méthodes pour l'analyse de l'hospitalité internationale	5				

Business Plan pour l'hospitalité internationale	-		NF= CT	Rapport + Oral	oral : entre 15 et 30 minutes
Gestion optimale des capacités	-		NF= CT	Rapport	
Innovation et technologie pour l'hospitalité internationale	5				
Intelligence artificielle et aide à la décision	-		NF= CT	Oral	oral : entre 15 et 30 minutes
Nouvelles tendances en marketing digital	-		NF = CCP	Oral + écrit	oral : entre 15 et 30 minutes Écrit de 1 h à 1 h 30
BCC 3 : Etre capable d'assurer la promotion durable des normes de la qualité des services et de la communication	-				
Management de la qualité des services	5				
Gestion et process de la qualité des services	-		NF= CT	Rapport	
Gestion de la relation client	-		CT = CCP	Oral + écrit	oral : entre 15 et 30 minutes Écrit de 15 minutes à 1 h
Qualité de la communication et stratégie d'entreprise	5				
Management de la marque à l'international	-		NF= CT	Écrit	Entre 1 h et 3 h
Promotion : Publicité et communication	-		NF= CT	Oral	oral : entre 15 et 30 minutes
Semestre 4 M2 MCI Parcours type Management International de l'Hospitalité (MIH)	30				

BCC 4 : Etre capable de mettre au point une politique de développement des ressources humaines	-				
Gestion multiculturelle des Ressources humaines	4				
Management interculturel	-		NF= CT	Rapport	
Management des équipes	-		NF= CT	Oral	oral : entre 15 et 30 minutes
Promotion du leadership	4				
Gestion des conflits	-		NF= CT	Oral	oral : entre 15 et 30 minutes
Leadership dans l'hospitalité	-		NF= CCP	Écrit + Oral	écrit entre 1 h et 3 h et oral entre 15 et 30 minutes
BCC 5 : Etre capable de mener un projet de recherche sur la qualité dans l'hospitalité internationale en lien avec les besoins du monde socio-économique selon une démarche scientifique	-				
Projet tuteuré	4				
Méthodologie du projet tuteuré écrit	-		NF= CT	rapport	
Méthodologie du projet tuteuré oral	-		NF= CT	oral	oral par groupe de 30 min à 1 h
BCC 6 : Etre capable de mobiliser les connaissances acquises pour résoudre une problématique et s'intégrer dans le monde professionnel	-				
Stage	18				
MTU Stage	-		NF= CT	Oral	15 à 30 minutes
Rapport de stage	-		NF=CT	Rapport	

Parcours : Financement des stratégies internationales	120				
Master 2 MCI Parcours type Financement des stratégies internationales (FSI)	60				
Semestre 3 M2 MCI Parcours type Financement des stratégies internationales (FSI)	30				

BCC 1 : Transférer des connaissances par une communication adaptée à l'environnement international	-				
Langages et communication	6				
Specialized english	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h
LV2	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h
Jeu d'entreprise	-		NF= ECI		
BCC 2 : Construire de manière systémique une stratégie de développement élaborée dans un contexte international	-				
Affaires internationales	6				
Management stratégique	-		NF= ECI		
Évaluation internationale des risques et gestion des risques	-		NF= CT	Écrit	De 1 à 2 h
Géopolitique et arbitrages managériaux	-		NF= CT	Écrit	De 1 à 2 h
BCC 3 : Construire de manière systémique un pilotage à l'international	-				
Conception des indicateurs de performance financière	6				
Analyse et audit financier	-		NF= CCP	Oral/Ecrit	De 1 à 2 h
Gestion financière et tableau de bord	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h
Pilotage financier à l'international	6				
Accompagnement financier de l'entreprise	-		NF= CT	Écrit	De 1 à 2 h
Ingénierie financière : montage et arbitrage	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h
BCC 4 : Construire de manière systémique les outils de gestion pour répondre aux besoins de l'entreprise	-				
Option : 1 UE à choisir parmi 2	6				

Option IAIP (Ingénierie des Affaires Internationales et des Projets)	6				
E-approvisionnement et logiciels de gestion intégrée	-		NF= ECI		
Méthodologie et logiciel de gestion de projets	-		NF= ECI		
Achats internationaux	-		NF= ECI		
Option IPRE (Ingénierie et Prévention des Risques en Entreprises)	6				
Traitement juridique des entreprises en difficulté	-		NF= CCP	Écrit	De 1 à 2 h
Gestion de trésorerie internationale	-		NF= CT	Écrit	De 1 à 2 h
Procédures de recouvrement	-		NF= CT	Écrit	De 1 à 2 h
Semestre 4 M2 MCI Parcours type Financement des stratégies internationales (FSI)	30				
BCC 4 : Construire de manière systémique les outils de gestion pour répondre aux besoins de l'entreprise	-				
Option : 1 UE à choisir parmi 2	6				
Business plan et projet - IAIP	6				
Projet en entreprise: Orientation Affaires Internationales	-		NF= CCP	Écrit + Dossier + Oral	De 30’ à 1h
BUSINESS PLAN : Orientation Affaires internationales	-		NF= CT	Dossier + Oral	30’
Business plan et projet - IPRE	6				
Projet en entreprise : Orientation Risques	-		NF= CCP	Écrit + Dossier + Oral	De 30’ à 1h
BUSINESS PLAN : Orientation Risques	-		NF= CT	Dossier + Oral	30’
BCC 5 : Devenir force de proposition pour résoudre une problématique stratégique internationale	-				
Stage	24				
Stage - Ecrit	-		NF= CT	Rapport	
Stage - Soutenance	-		NF=CT	Oral	30 minutes

ANNEXE 1

Annexe 1.1 Approche hiérarchique

Master 1 : Session unique (avec compensation des BCC jumeaux)

Exemple 1 :

Modèle de validation des BCC jumeaux en M1

BCC jumeau Semestre impair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	BCC jumeau Semestre pair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	Moyenne annuelle du BCC (Sem impair et Sem pair)
Réaliser des analyses	UE1 UE2 UE3	4 3 3	15 ADM 12 ADM 11 ADM	12,9	Réaliser des analyses	UE10 UE11 UE12	4 3 3	12 ADM 8 ADC 13 ADM	11,1	12
Conduire un projet	UE4 UE5 UE6	3 3 2	14 ADM 12 ADM 11 ADM	12,5	Conduire un projet	UE13 UE14 UE15	3 4 3	9 ADC 12 ADM 6 ADC	9,3	10,7
Caractériser un écosystème	UE7 UE8 UE9	4 4 4	10 ADM 8 AJ 5 AJ	7,6	Caractériser un écosystème	UE16 UE17 UE18	4 3 3	8 AJ 12 ADM 9 AJ	9,5	8,5 NVAL

ADM = Admis , ADC = Admis par compensation, AJ = Ajourné, VAL = validé, NVAL = non validé

La compensation annuelle s'effectue entre les BCC jumeaux des deux semestres.
Dans le cas précis, le BCC annuel « caractériser un écosystème » n'est pas validé, l'année n'est donc pas validée

Exemple 2 :

Modèle de validation des BCC jumeaux en M1

BCC jumeau Semestre impair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	BCC jumeau Semestre pair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	Moyenne annuelle du BCC (Sem impair et Sem pair)
Réaliser des analyses	UE1 UE2 UE3	4 3 3	15 ADM 12 ADM 11 ADM	12,9	Réaliser des analyses	UE10 UE11 UE12	4 3 3	12 ADM 8 ADC 13 ADM	11,1	12
Conduire un projet	UE4 UE5 UE6	3 3 2	14 ADM 12 ADM 11 ADM	12,5	Conduire un projet	UE13 UE14 UE15	3 4 3	9 ADC 12 ADM 6 ADC	9,3	10,7
Caractériser un écosystème	UE7 UE8 UE9	4 4 4	10 ADM 8 ADC 5 ADC	7,6	Caractériser un écosystème	UE16 UE17 UE18	4 3 3	13 ADM 12 ADM 12 ADM	12,4	9,8

ADM = Admis , ADC = Admis par compensation, AJ = Ajourné, VAL = validé, NVAL = non validé

La compensation annuelle s'effectue entre les BCC jumeaux des deux semestres.
Dans le cas précis, le BCC annuel « caractériser un écosystème » est validé avec une note < 10 mais $\geq$ 9,5, donc l'année est validée

Master 2 : Session unique et pas de compensation entre BCC

Exemple 1 :

Modèle de validation des BCC en M2

BCC Semestre impair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC	BCC Semestre pair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC
Réaliser des analyses	UE1 UE2 UE3	4 3 3	15 ADM 12 ADM 9 ADC	12,3 VAL	Réaliser des analyses	UE10 UE11 UE12	4 3 3	12 ADM 8 ADC 13 ADM	11,1 VAL
Conduire un projet	UE4 UE5 UE6	3 3 2	14 ADM 12 ADM 11 ADM	12,5 VAL	Stage ou projet	UE13 UE14	12 8	9 AJ 6 AJ	7,8 NVAL
Caractériser un écosystème	UE7 UE8 UE9	4 4 4	10 ADM 13 ADM 15 ADM	12,7 VAL					

ADM = Admis , ADC = Admis par compensation, AJ = Ajourné, VAL = validé, NVAL = non validé

La compensation s'effectue entre les UE dans chacun des BCC.

Dans le cas précis, le BCC « stage ou projet» n'est pas validé, l'année n'est donc pas validée.

Exemple 2 :

Modèle de validation des BCC en M2

BCC Semestre impair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC	BCC Semestre pair	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC
Réaliser des analyses	UE1 UE2 UE3	4 3 3	15 ADM 12 ADM 9 ADC	12,3 VAL	Réaliser des analyses	UE10 UE11 UE12	4 3 3	7 AJ 9 AJ 12 ADM	9,1 NVAL
Conduire un projet	UE4 UE5 UE6	3 3 2	14 ADM 12 ADM 11 ADM	12,5 VAL	Stage ou projet	UE13 UE14	12 8	9 ADC 12 ADM	10,2 VAL
Caractériser un écosystème	UE7 UE8 UE9	4 4 4	10 ADM 13 ADM 15 ADM	12,7 VAL					

ADM = Admis , ADC = Admis par compensation, AJ = Ajourné, VAL = validé, NVAL = non validé

La compensation s'effectue entre les UE dans chacun des BCC.

Dans le cas précis, le BCC « réaliser des analyses» du semestre pair n'est pas validé, l'année n'est donc pas validée

ANNEXE 2

Bonification semestrielle

En M1 uniquement

Exemple très spécifique de validation d'une année de M1 sous la condition : « la moyenne d'un BCC annuel est inférieure à 10/20 mais supérieure ou égale à 9,5/20 et les moyennes des autres BCC annuels sont supérieures ou égales à 10/20. »

Bonification semestrielle

BCC jumeau Semestre impair Bonification semestrielle (socle commun) = 0,5 point	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	BCC jumeau Semestre pair Bonification semestrielle (socle commun) = 0,2 point	UE	ECTS	Note des UE	Moyenne du BCC jumeau	Moyenne annuelle du BCC (Sem impair et Sem pair)
Réaliser des analyses	UE1 UE2 UE3 Bonus BCC 1	4 3 3	15 ADM 12 ADM 11 ADM + 0,5	13,4	Réaliser des analyses	UE10 UE11 UE12 Bonus BCC 4	4 3 3	12 ADM 8 ADC 13 ADM + 0,2	11,3	**12,35**
Conduire un projet	UE4 UE5 UE6 Bonus BCC 2	3 3 2	14 ADM 12 ADM 11 ADM + 0,5	13	Conduire un projet	UE13 UE14 UE15 Bonus BCC 5	3 4 3	9 ADC 12 ADM 6 ADC + 0,2	9,5	**11,05**
Caractériser un écosystème	UE7 UE8 UE9 Bonus BCC 3	4 4 4	10 ADM 8 ADC 9 ADC + 0,5	9,5	Caractériser un écosystème	UE16 UE17 UE18 Bonus BCC 6	4 3 3	8 ADC 12 ADM 9 ADC + 0,2	9,7	**9,59**

ADM = Admis , ADC = Admis par compensation, AJ = Ajourné, VAL = validé, NVAL = non validé

- Les points de bonification éventuels sont intégrés dans chacun des BCC composant le semestre.
- La bonification obtenue se traduit par une majoration de la moyenne des BCC du semestre dans le respect d'un plafond fixé à 0.5 point d'augmentation.
- Chaque BCC jumeau est calculé comme suit : ((UE1 x coeff.1 + UE2 x coeff.2 + UE3 x coeff.3...)/ (coeff.1 + coeff.2 + coeff.3...) + bonus).

amU Aix Marseille Université

Document approuvé par la CFVU du 15 juillet 2026

Régimes Spéciaux d'Etudes (RSE) proposés par Aix-Marseille Université à compter de l'année 2025-2026

Le régime spécial d'études doit faire l'objet d'un contrat pédagogique entre l'étudiant et la direction des études de la formation

Régimes spéciaux d'études	Définitions	Aménagements des études sur demande de l'étudiant
Etudiants de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)	Etudiants bénéficiant d'une double inscription : dans un lycée à classe préparatoire de l'académie d'Aix-Marseille et à AMU.	<u>Aménagement de droit</u> : ▪ Régime long d'études <u>Aménagements possibles</u>[1] : ▪ Dispense d'assiduité (sauf pour les TP) ▪ Priorité dans le choix des groupes de TD et TP ▪ Aménagement des horaires de cours ▪ Examens adaptés : dispense de contrôle continu obligatoire et inscription au régime terminal ▪ Autres modalités à convenir entre la composante et les étudiants
Etudiants exerçant une activité professionnelle	Etudiants exerçant une activité professionnelle supérieure à 40 heures par mois justifiée par la production obligatoire du contrat de travail ou de toute pièce formelle justifiant l'activité et les contraintes d'emploi du temps. La notion d'activité professionnelle s'entend au sens large. Elle concerne toutes les modalités d'emploi des étudiants : étudiants salariés, travailleurs indépendants, étudiants entrepreneurs, etc.	
Etudiants engagés dans la vie universitaire	Membres titulaires et suppléants des conseils centraux et des conseils de composante.	
Etudiants engagés dans la vie étudiante	Membres titulaires et suppléants des conseils d'administration du CROUS, du CNOUS et des conseils du CNESER.	
Etudiants Sportifs de Haut Niveau	• **Étudiant sportif de haut niveau - SHN-AMU-liste OR** Les étudiants inscrits sur liste ministérielle de Sportifs de Haut Niveau (SHN) regroupant les catégories Elite, Sénior, Relève, Reconversion ainsi que les sportifs espoirs (SE) et les sportifs des collectifs nationaux (SCN). Les étudiants sur les listes ministérielles arbitres et juges sportifs de haut niveau. Les sportifs de centres de formation agréés disposant d'une convention individuelle visée par la fédération Les sportifs professionnels avec un contrat de travail visé par la ligue professionnelle L'attribution du statut SHN-AMU sera arrêtée chaque année par la commission haut-niveau • **Étudiant sportif de haut niveau - SHN-AMU-liste ARGENT** Les étudiants sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles et appartenant à des structures du Projet de Performance Fédéral (PPF) validées par le Ministère chargé des sports (programme excellence et programme accession). Les étudiants sportifs professionnels disposant d'un contrat de travail non visé par une ligue professionnelle pour leur activité sportive. Les étudiants sportifs appartenant à des centres de formation de clubs professionnels n'étant pas agréés par le recteur de de région académique. Les entraîneurs et entraîneuses de haut niveau. L'attribution du statut SHN-AMU sera arrêtée chaque année par la commission haut-niveau	

[1] Pour chaque demande, la composante, après étude du dossier, fixe les modalités d'aménagement

Le régime spécial d'études doit faire l'objet d'un contrat pédagogique entre l'étudiant et la direction des études de la formation

Régimes spéciaux d'études	Définitions	Aménagements des études sur demande de l'étudiant
	• **Étudiant sportif de haut niveau - SHN-AMU-liste BRONZE** Etudiants sportifs qui présentent un fort potentiel sportif et des contraintes d'entraînement importantes. Peuvent-être éligibles à ce statut les étudiants représentant l'élite inter-régionale et participant à des compétitions nationales. L'attribution du statut SHN-AMU sera arrêtée chaque année par la commission haut niveau AMU.	Aménagement de droit : ▪ Régime long d'études Aménagements possibles[1]: ▪ Dispense d'assiduité (sauf pour les TP) ▪ Priorité dans le choix des groupes de TD et TP ▪ Aménagement des horaires de cours ▪ Examens adaptés : dispense de contrôle continu obligatoire et inscription au régime terminal ▪ Autres modalités à convenir entre la composante et les étudiants
Artistes de Haut Niveau	Etudiants dont l'implication forte dans une activité artistique pourrait justifier un aménagement d'études. L'éligibilité au statut sera appréciée par la Commission Artistes de Haut Niveau AMU.	
Etudiants en situation de handicap	Etudiants signataires du Plan Personnalisé d'Etudes Supérieures (PPES) conformément à la charte des examens. Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant (longue maladie).	
Étudiants souffrant de maladie chronique	Étudiants signataires du Plan Personnalisé d'Études Supérieures (PPES) conformément à la charte des examens. Relèvent des maladies chroniques les troubles de santé durables ou récurrents, impactant la capacité à suivre une scolarité normale, y compris les douleurs menstruelles sévères (dysménorrhées). L'accès au dispositif est conditionné à une consultation au service de santé étudiant (SSE), ou à la transmission d'un certificat médical (médecin ou sage-femme) évalué par le SSE.	
Etudiants engagés dans la vie associative	Membres du bureau des associations. Pour les associations externes à AMU l'association doit être régie par la loi du 1er juillet 1901 et être déclarée depuis plus de 3 ans minimum.	
Etudiants volontaires en service civique	Etudiants bénéficiant d'un contrat d'engagement signé.	
Etudiants en volontariat dans les armées	Etudiants bénéficiant d'un contrat d'engagement signé.	
Etudiants réservistes opérationnels	Etudiants bénéficiant d'un contrat d'engagement signé.	
Etudiants sapeurs-pompiers volontaires	Etudiants bénéficiant d'un contrat d'engagement signé.	
Etudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux	Etudiants parents ou aidant un proche en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, à une situation de handicap, à une maladie chronique ou invalidante.	

[1] Pour chaque demande, la composante, après étude du dossier, fixe les modalités d'aménagement

Le régime spécial d'études doit faire l'objet d'un contrat pédagogique entre l'étudiant et la direction des études de la formation

Régimes spéciaux d'études	Définitions	Aménagements des études sur demande de l'étudiant
Etudiantes femmes enceintes		Aménagement de droit : ▪ Régime long d'études Aménagements possibles[1] : ▪ Dispense d'assiduité (sauf pour les TP) ▪ Priorité dans le choix des groupes de TD et TP ▪ Aménagement des horaires de cours ▪ Examens adaptés : dispense de contrôle continu obligatoire et inscription au régime terminal Autres modalités à convenir entre la composante et les étudiants
Etudiants engagés dans plusieurs cursus		
Etudiants effectuant des stages longs		
Etudiants à besoins éducatifs particuliers		

[1] Pour chaque demande, la composante, après étude du dossier, fixe les modalités d'aménagement

Document approuvé par la CFVU du 04/06/2026

SOCLE COMMUN DES BONUS *

MODALITES DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES ACTIVITES DONNANT LIEU A BONIFICATION POUR LES LICENCES, LICENCES PROFESSIONNELLES ET MASTERS 1

A compter de l'année universitaire 2026/2027

Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante *(cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et M3C *	Modalités de collecte des résultats
Sport	Sport	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans une pratique régulière d'une activité sportive encadrée que ce soit : - dans le cadre d'une pratique hebdomadaire encadrée par le SUAPS - dans le cadre d'une pratique compétitive au sein de l'Association Sportive AMU - dans le cadre d'une pratique arbitrage au sein du SUAPS et de l'Association Sportive AMU	**<u>Pratique hebdomadaire SUAPS - 4 niveaux de gradation</u> :** **+0,20** (12/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines). **+0,30** (15/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines) ayant une implication constante dans les séances, un respect des consignes mais n'allant pas au-delà de ce qui est proposé. **+0,40** (17/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines) ayant une implication forte dans les séances, montrant des progrès tout au long du semestre, et ayant choisi le Bonus Sport par plaisir. **+0,50** (20/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines) ayant une implication maximale dans les séances et montrant une attitude de leader en mettant ses compétences au service des autres. **<u>Pratique compétitive - 3 niveaux de gradation</u> :** **+0,20** : sanctionnant un étudiant engagé ponctuellement dans une pratique compétitive au niveau régional. **+0,35** : sanctionnant un étudiant engagé régulièrement dans une pratique compétitive au niveau régional. **+0,50** : sanctionnant un étudiant engagé régulièrement dans une pratique compétitive au niveau régional et supérieur (inter régional, national et international). **<u>Pratique d'arbitrage - 3 niveaux de gradation</u> :** **+0,20** : sanctionnant un étudiant engagé ponctuellement dans une activité d'arbitrage : formation théorique acquise et arbitrage d'un à trois matchs au niveau régional. **+0,35** : sanctionnant un étudiant engagé régulièrement dans une activité d'arbitrage : formation théorique acquise et arbitrage d'au moins 4 matchs au niveau régional. **+0,50** : sanctionnant un étudiant engagé régulièrement dans une activité d'arbitrage : formation théorique acquise et arbitrage d'au moins 4 matchs au niveau régional et participation à l'arbitrage lors des phases finales des championnats de France. L'étudiant valide son bonus si participation à la formation d'arbitrage et quota de matchs requis.	Evaluation par l'enseignant responsable de la discipline sportive.
Engagement étudiant	Etudiants émissaires (de L2 au M1).	Cherche à valoriser l'engagement des étudiants d'AMU sur le terrain de l'orientation des lycéens généraux et technologiques de l'Académie d'Aix-Marseille. Priorité sera donnée aux établissements cibles du dispositif PANORAMA. Les étudiants émissaires d'AMU se verront proposer diverses missions par le SUIO ou la composante. Ils devront suivre au préalable une formation obligatoire sur l'offre AMU et le système LMD en général : 1. Informer sur l'offre de formation et la vie étudiante lors d'évènements extérieurs (ex : forums, salons) ou en ligne via les réseaux sociaux 2. Témoigner et partager son expérience à l'université lors d'ateliers à distance ou organisés au sein d'un ou plusieurs établissements 3. Participer à l'accueil et à l'animation des JPO et autres actions d'immersion organisées sur les campus	**<u>2 niveaux de gradation</u> :** **+0,25** : sanctionnant le fait pour l'étudiant émissaire d'avoir assuré une mission ou plusieurs missions donnant lieu au total à au moins 8 heures d'intervention dans le semestre (incluant les temps de préparation et de déplacement et de formations) **+0,50** : sanctionnant le fait pour l'étudiant émissaire d'avoir assuré une ou plusieurs missions donnant lieu au total à au moins 16 heures d'intervention dans le semestre (incluant les temps de préparation et de déplacement et de formations)	Le SUIO transmet une attestation de présence à la formation obligatoire suivi par l'étudiant émissaire. Le proviseur du lycée dans lequel l'étudiant émissaire a réalisé ses missions signe et atteste des tâches effectuées par l'étudiant sur une attestation ad hoc. L'étudiant émissaire adresse le certificat signé à l'enseignant référent du SUIO chargé du dispositif au niveau d'AMU. L'enseignant référent transmet aux scolarités concernées l'attestation ainsi que le niveau de gradation correspondant.
Engagement étudiant	Engagement pour le développement durable	Cherche à valoriser la participation des étudiant·e·s d'AMU à des activités d'accompagnement, de tutorat, de parrainage, ou à un projet individuel ou associatif destiné aux étudiant·e·s d'AMU portés en relation avec des associations ou organismes reconnus par l'établissement dans les domaines du développement durable, de l'égalité entre les femmes et les hommes ou de la lutte contre les discriminations.	Modalités de contrôle des connaissances : L'évaluation portera sur : - L'assiduité aux 3 cours (5/20) - La qualité du dossier (9/20) - La présentation orale (avec diaporama de support) de 10 min présentant le projet, la démarche, les difficultés rencontrées (6/20) ou la qualité de l'évènement/de l'activité réalisé ainsi que le niveau d'engagement ou d'investissement La note sur 20 sera transformée par le notateur pour intégrer le barème de notation des bonus : **<u>2 niveaux de gradation</u>** : **+0,25** : note comprise entre 10 et 14 (≥10 et <14) **+0,50** : note supérieure ou égale à 14	Le jury d'évaluation ou le notateur référent transmet la note et sa transformation en gradation bonus à la scolarité de la composante de l'étudiant bénéficiant du bonus.

Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante *(cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et M3C *	Modalités de collecte des résultats
Engagement étudiant	Engagement pour l' Egalité Femmes-Hommes et la Lutte contre les Discriminations.	Cherche à valoriser la participation des étudiant d'AMU à des formations ou des sensibilisations ou à des projets individuels ou associatifs portés en relation avec des associations ou organismes reconnus par AMU dans les domaines de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations.	Elles dépendent de l'option choisie dans ce bonus (il y en a 3). **Pour l'option 1** (projet de goupe): présentation orale (avec diaporama de support) de 10 min précisant la motivation et la méthodologie du projet, les difficultés rencontrées, les perspectives, ou la qualité de l'évènement/de l'artéfact réalisé ainsi que le niveau d'engagement; **pour l'option 2** (co-action avec une association reconnue par AMU) présence à la formation et mise en pratique des compétences développées. **Pour l'option 3** : (sensibilisation sur les racismes, l'antisémitisme, les discriminations et les extrémismes identitaires) encadrés par un Brevet citoyen ou un Label (le projet sera alors développé pendant un semestre ultérieur, seul·e ou en groupe). La note sur 20 sera transformée par le notateur pour intégrer le barème de notation des bonus : **2 niveaux de gradation** : **+0,25** : note comprise entre 10 et 14 (≥10 et <14) **+0,50** : note supérieure ou égale à 14	Les notes sont centralisées par Gabrielle Regula et sont transmises aux différentes scolarités concernées, via les adresses fournies par les étudiant·e·s dans le document d'inscription à ce bonus engagement (google doc, un pour les semestres impairs, un pour les semestres pairs)
Engagement étudiant	Etudiants engagés dans la vie institutionnelle de l'établissement	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie institutionnelle de l'établissement et des structures en charge des œuvres universitaires que ce soit : - en Conseil Central (CA, CR, CFVU) - en Conseil de Composante - Conseils de Département (dans certains cas, taille critique) - Conseil d'Administration du CROUS	**2 niveaux de gradation :** **+0,25** : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils du semestre concerné (sans démontrer d'investissement particulier). **+0,50** : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils du semestre concerné qui démontrerait fort investissement dans la vie institutionnelle par la participation à des travaux préparatoires ou connexes du conseil (participation à des GT ou commissions connexes (FSDIE, COVE…), aux bureaux des Conseils, interventions importantes et régulières lors des Conseils)	Le BVE réunit les éléments d'appréciation auprès des Directions encadrant les travaux des Conseils Centraux (DIRFOR, DRV, DAJI) et Composantes sur une base objective et opposable : - listes d'émargement des Conseils Liste d'émargement ou courrier du Responsable du GT ou commission connexes attestant de la participation aux réunions. **La notation est attribuée par le Directeur de la composante.**
Engagement étudiant	Étudiants engagés dans la vie institutionnelle du territoire	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie institutionnelle des collectivités territoriales au niveau des communes, des communautés de communes, de la métropole, des départements ou de la Région. Les étudiants engagés s'impliquent sur la concrétisation de projets d'envergure de la politique vie étudiante des collectivités (Violences Sexistes et Sexuelles, solidarité, santé, écologie, sport et culture …) ainsi que sur le développement économique, la mobilité, l'habitat…	**2 niveaux de gradation :** **+0,25 :** sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils (sur la durée requise pour le mandat) et participant aux groupes de travail **+0,50 :** sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils (sur la durée requise pour le mandat) qui démontrerait un fort investissement en étant porte-parole des groupes de travail (commissions), ou référent des commissions.	**DVEC : cellule engagement** Réunit les éléments d'appréciation auprès des collectivités territoriales encadrant les travaux des étudiants sur une base objective et opposable : - attestation de présence à l'ensemble des conseils - attestation de présence aux groupes de travail des commissions - compte rendu effectué par l'étudiant précisant la nature du projet ainsi que l'action conduite (1 page) - grille critérisée remplie par les responsables des conseils au niveau des collectivités territoriales **La notation est proposée par le Directeur de la composante de rattachement de l'étudiant.**
Engagement étudiant	Etudiants accompagnant un étudiant en situation de handicap ou **Etudiants sportifs de haut niveau Liste 1 & 2 ;**		**2 niveaux de gradation :** **+0,25** : sanctionnant la transmission régulière par un étudiant de ses notes prises en cours aux étudiants en situation de handicap ou étudiants sportifs de haut niveau (notes claires et adaptées à l'étudiant accompagné). **+0,50** : sanctionnant un étudiant qui en plus de la transmission de ses notes réalise un accompagnement pédagogique plus avancé (notamment une aide aux révisions, une aide à la recherche documentaire …)	Le BVE réunit les éléments d'appréciation auprès des étudiants en situation de handicap accompagnés et transmet ces informations à l'enseignant référent handicap désigné par la composante qui propose une notation. **La cellule haut niveau, par l'intermédiaire de ses référents haut niveau de composante, collecte les éléments d'appréciation auprès des étudiants sportifs de haut niveau accompagnés afin de proposer une notation adéquate.**

Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante *(cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et M3C *	Modalités de collecte des résultats
Engagement étudiant	Etudiants engagés dans la vie associative	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie associative étudiante. Souhaitant valider une intervention active dans le fonctionnement et l'activité des associations étudiantes d'AMU, ce bonus ne valorise pas le simple fait d'être membre de l'assemblée générale d'une association à jour de ses cotisations.	**2 niveaux de gradation :** **+0,25** : sanctionnant la participation effective d'un étudiant membre actif au bureau d'une association étudiante signataire de la charte des associations étudiantes d'AMU (sur des fonctions clairement identifiées dans les statuts de l'association telles que : Président, Vice-président, Trésorier, Secrétaire…) **+0,50** : sanctionnant un étudiant membre actif au bureau d'une association, qui porte, au nom de son association, un projet, une activité dont la dimension et le rayonnement sont significatifs pour AMU.	Le BVE, en concertation avec les parties prenantes du dispositif, réunit les éléments d'appréciation auprès des associations étudiantes sur une base objective et opposable : -liste des membres du bureau de l'association, déclarée en préfecture. - compte rendu précisant la nature du projet ainsi que l'action conduite par l'étudiant (1 page) et documents attestant de la participation active - Le dossier du projet déposé auprès du BVE (attestant du portage de projet) **La notation est proposée par le Directeur de la composante.**

Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante *(cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et M3C *	Modalités de collecte des résultats
Engagement étudiant	Etudiants tuteurs de la cordée TANDEM 1 et 2 (AFEV)	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans l'accompagnement de collégiens et lycéens des zones urbaines défavorisées de l'agglomération d'Aix-Marseille.	Evaluation indicative communiquée par l'AFEV à l'enseignant référent ; cette évaluation se fait sur la base de 4 items comptant chacun pour 1/4 d'une note finale sur 20 : chaque item est donc noté sur 5 points. La note sur 20 résultant de cette évaluation AFEV pourra le cas échéant être modulée à la hausse ou à la baisse par l'enseignant référent en fonction de l'appréciation générale communiquée par l'AFEV. Cette note sera ensuite transformée par l'enseignant référent pour intégrer le barème de notation des bonus, lequel prévoit **<u>3 niveaux de gradation</u>** : **+0,20** **+0,35** **+0,50**	Le coordonnateur AFEV adresse au BVE les éléments d'appréciation des étudiants (fiche évaluation) les fait suivre à chacun des enseignants correspondants AFEV de composante pour attribution de note.
Engagement étudiant	Etudiants tuteurs accompagnant des élèves du primaire (AFEV)	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans l'accompagnement d'élèves de primaire des zones urbaines défavorisées de l'agglomération d'Aix-Marseille.	Evaluation indicative communiquée par l'AFEV à l'enseignant référent ; cette évaluation se fait sur la base de 4 items comptant chacun pour 1/4 d'une note finale sur 20 : chaque item est donc noté sur 5 points. La note sur 20 résultant de cette évaluation AFEV pourra le cas échéant être modulée à la hausse ou à la baisse par l'enseignant référent en fonction de l'appréciation générale communiquée par l'AFEV. Cette note sera ensuite transformée par l'enseignant référent pour intégrer le barème de notation des bonus, lequel prévoit **<u>3 niveaux de gradation</u> :** **+ 0,20** **+ 0,35** **+ 0,50**	Le coordonnateur AFEV adresse au BVE les éléments d'appréciation des étudiants (fiche évaluation) les fait suivre à chacun des enseignants correspondants AFEV de composante pour attribution de note.
Engagement étudiant	Etudiants engagés dans une colocation à projets solidaires "KAPS" (AFEV)	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie sociale du quartier dans laquelle ils sont en colocation en développant des actions solidaires avec et pour les habitants du quartier. Les étudiants peuvent organiser les temps de convivialité pour rapprocher les habitants, participer aux dynamiques du quartier, co-construire des projets de rénovation urbaine avec les structures de quartier et les habitants et s'impliquer dans l'accompagnement d'enfants et de jeunes en fragilités identifiés grâce au rapprochement avec les familles à l'occasion d'autres actions.	Evaluation indicative communiquée par l'AFEV à l'enseignant référent ; cette évaluation se fait sur la base de 4 tems comptant chacun pour 1/4 d'une note finale sur 20 : chaque item est donc noté sur 5 points La note sur 20 résultant de cette évaluation AFEV pourra le cas échéant être modulée à la hausse ou à la baisse par l'enseignant référent en fonction de l'appréciation générale communiquée par l'AFEV. Cette note sera ensuite transformée par l'enseignant référent pour intégrer le barème de notation des bonus, lequel prévoit **<u>3 niveaux de gradation</u> :** **+0,25** **+0,35** **+0,50**	Le coordonnateur AFEV adresse au BVE les éléments d'appréciation des étudiants (fiche évaluation) les fait suivre à chacun des enseignants correspondants AFEV de composante pour attribution de note.
Engagement étudiant	Etudiants plus avancés dans le cycle de leurs études (de L2 au M1) parrainant des étudiants de L1, L2 et/ou L3	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants de L2 jusqu'au M1 dans l'accompagnement des nouveaux étudiants de L1 voire de L2 que ce soit dans le cadre : - d'un simple parrainage, - d'un tutorat pédagogique plus poussé (mais non rémunéré)	**<u>2 niveaux de gradation</u> :** **+0,25** : sanctionnant la réalisation d'une activité de parrainage simple (accueil des nouveaux, aide au repérage institutionnel et géographique sur le campus et ses environs). **+0,50** : sanctionnant un étudiant qui propose un accompagnement pédagogique plus avancé (notamment une aide aux révisions, une aide à la recherche documentaire …) mis en place dans le cadre d'un dispositif encadré par la composante (géré directement ou bien délégué à une association mais encadré par la composante)	Le service de Scolarité de la composante, en concertation avec l'enseignant chargé de coordonner le dispositif de parrainage ou de tutorat récupère les éléments d'appréciation pour permettre une évaluation par l'enseignant coordonnateur de l'accompagnement. Ce dernier propose directement les évaluations des étudiants dans le cadre du tutorat avancé.
Engagement étudiant	Bonus défense : Etudiants engagés auprès de l'armée dans le cadre de la convention cadre n°AMU-2021-6458 (de L1 au M1)	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans le cadre d'un lien privilégié entre l'armée et la nation afin d'acquérir une culture de défense à travers des conférences, visites et actions proposées par le ministère des armées et de se préparer pour de potentielles futures responsabilités de cadres de la Nation.	**<u>Niveaux de gradation</u> :** **Bonus défense :** L'assiduité aux conférences ainsi que l'implication personnelle des étudiants sont nécessaires pour l'obtention du Bonus Cet Enseignement de défense donne droit à un Bonus sur la moyenne semestrielle selon 3 niveaux : **+0,20 points :** pour un étudiant assistant à un minimum de 5 conférences **+0,30 points :** pour un étudiant assistant à un minimum de 8 conférences **+0,50 points :** pour un étudiant assistant à un minimum de 14 conférences **Bonus réserviste :** **+0,50 :** sanctionnant le fait pour l'étudiant d'avoir un engagement volontaire dans les armées ou une activité militaire dans la réserve opérationnelle.	Le contact AMU du pilier formation de la convention cadre n°AMU- 2021-6458 transmet au service de scolarité de la composante concernée la liste des étudiants ayant validé le bonus dans le cadre de cet engagement.
Engagement étudiant	Bonus Réserviste : Etudiants réservistes de L1 au M1 engagés dans les Armées sous contrat ESR de réserve opérationnelle de premier niveau.	Cherche à valoriser l'engagement des étudiants d'AMU au sein des Armées en parallèle de leurs études.		Le coordonateur AMU receuille les pièces justificatives (notamment des jours d'activités par la présentation des convocations ou fiches synthèses signées par l'autorité militaire) et valide l'éligibilité au bonus. La liste est transmise à la DIRFOR-BONUS en fin de semestre pour mise à disposition des scolarités des composantes

Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante *(cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et M3C *	Modalités de collecte des résultats
Engagement étudiant	Etudiants de L1 au M1 engagés dans le tutorat mathématiques Etudiants de L1 au M1 engagés dans le tutorat de français	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants AMU dans l'accompagnement des collégiens et lycéens des quartiers de la politique de la ville. Dans ce cadre, les étudiants assurent un tutorat pédagogique en mathématiques et en français durant l'année scolaire.	La liste des tuteurs est communiquée par le Rectorat à l'enseignant coordonnateur. Un bonus sanctionne un étudiant qui accompagne un élève à raison d'une séance de tutorat par semaine. La bonification sera ensuite transmise aux composantes dont l'élève est originaire par l'enseignant coordonnateur. **2 niveaux de gradation** : **+0,25** : sanctionnant un étudiant qui réalise au moins 6 séances sur 12 par semestre. **+0,50** : sanctionnant un étudiant qui réalise au moins 10 séances sur 12 par semestre.	Le coordonnateur AMU du tutorat transmet au service de scolarité de la composante concernée la liste des tuteurs ayant validé le bonus dans le cadre de cet engagement.

Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante *(cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et M3C *	Modalités de collecte des résultats
Engagement étudiant	Etudiants de L2 au M1 parrainant des étudiants internationaux sur ou hors programme d'échange	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants de L2 au M1 dans l'accompagnement des étudiants internationaux que ce soit dans le cadre : - d'un simple parrainage, - d'un tutorat pédagogique plus poussé (mais non rémunéré) Cherche à favoriser les échanges interculturels et à promouvoir la mobilité internationale des étudiants d'AMU.	**2 niveaux de gradation** : **+0,25** : sanctionnant la réalisation d'une activité de parrainage simple (accueil des nouveaux, aide au repérage institutionnel et géographique sur le campus et ses environs). **+0,50** : sanctionnant un étudiant qui propose un accompagnement pédagogique plus avancé (introduction à la méthodologie du travail universitaire français, présentation des exercices canoniques, du système de notation, aide aux révisions etc.,) mis en place dans le cadre d'un dispositif encadré par la composante. Rédaction d'un rapport visant à présenter les système universitaires français et étranger dans une perspective comparatiste.	Le service de scolarité de la composante, en concertation avec l'enseignant référent RI, chargé de coordonner le dispositif de parrainage ou de tutorat récupère les éléments d'appréciation pour permettre une évaluation par l'enseignant coordonnateur de l'accompagnement. Ce dernier propose directement les évaluations des étudiants dans le cadre du tutorat avancé.
Engagement étudiant	Étudiants engagés au service de l'intérêt général	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la **protection civile** auprès d'associations agréées de sécurité civile (protection civile, croix rouge française, société nationale de sauvetage en mer…) ou habilitées à la distribution d'aide alimentaire par le gouvernement (Fédération française des banques populaires) : missions de secours, prévention et d'assistance aux populations lors d'événements, l'aide aux personnes en difficulté ou à la participation des actions de formations et de sensibilisation	**2 niveaux de gradation** : **+0,25** : sanctionnant un étudiant qui participe à plusieurs formes de bénévolat (poste de secours, formations secourisme, maraude sociale, soutiens aux sinistrés, bénévolat de compétences (communicants, comptables, médecins). L'étudiant doit avoir effectué la formation Premiers Secours Citoyen (PSC) et, dans certains cas, la formation Premiers Secours en Equipe (PSE). Il s'engage à minima 3 jours par mois. **+0,50** : sanctionnant un étudiant qui participe à plusieurs formes de bénévolat. L'étudiant doit avoir effectué la formation PSC et dans certains cas la formation PSE. Il s'engage à minima 5 jours par mois.	**DVEC : cellule engagement** Réunit les éléments d'appréciation auprès des associations civiles encadrant les missions des étudiants sur une base objective et opposable : - contrat d'engagement sur la période concernée - compte rendu effectué par l'étudiant précisant la nature de la mission (1 page) - en fonction des sites, l'étudiant s'engage à participer aux actions conjointes de promotion de l'activité de sécurité civile au sein de son université en partenariat avec associations civiles concernées **La notation est proposée par le Directeur de la composante.**
Engagement étudiant	Étudiants engagés au service de l'intérêt général	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants volontaires comme **sapeur-pompier** qu'il s'agisse d'interventions, de formations, d'astreintes ou de prévention. Il témoigne d'un investissement régulier au service de la protection des personnes et des biens. Cas particulier : un étudiant en médecine peut devenir volontaire au Service de Santé et de Secours Médical (SSSM).	**2 niveaux de gradation :** **+0,25** : sanctionnant un étudiant s'engageant en tant que sapeur-pompier saisonnier volontaire. Il intervient en renfort dans les centres d'incendie et de secours, en tant que guetteur incendie ou en tant que surveillant de plage. **+0,50** : sanctionnant un étudiant s'engageant pour une période de 5 ans renouvelable, Effectuant une moyenne de 6 interventions par mois, Suivant une formation d'une trentaine de jours répartis sur 1 à 3 ans	**DVEC : cellule engagement** Réunit les éléments d'appréciation auprès des services départementaux encadrant les missions des étudiants sur une base objective et opposable : - contrat d'engagement sur la période concernée - compte rendu effectué par l'étudiant précisant la nature de la mission (1 page) - en fonction des sites, l'étudiant s'engage à participer aux actions conjointes de promotion de l'activité de sécurité civile au sein de son université en partenariat avec le service départemental concerné **La notation est proposée par le Directeur de la composante.**
Approfondissement des connaissances	Approfondissement des connaissances La validation d'enseignements listés par les composantes dans leurs MCC de niveau 2 en tant qu'enseignements participant de l'approfondissement des connaissances	Cherche à valoriser le travail de l'étudiant qui a suivi et validé des enseignements supplémentaires n'entrant pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels il s'est inscrit. **Principes généraux du bonus Approfondissement des connaissances :** - Un enseignement "approfondissement des connaissances" est soit un enseignement d'approfondissement de la discipline, soit un enseignement d'une discipline connexe à la formation ou encore un enseignement cohérent avec un projet pédagogique ou professionnel personnel formalisé par l'étudiant et validé par l'enseignant responsable de la formation. - L'inscription aux enseignements permettant la bonification "approfondissement des connaissances" doit se faire en début de semestre (validation pédagogique lors des IP par le responsable de l'année). - La validation des enseignements "approfondissement des connaissances" ne doit pas être valorisé en termes d'ECTS pour l'étudiant dans le cadre d'un autre cursus. - Un enseignement "approfondissement des connaissances" est un enseignement équivalent à 3 ou 6 ECTS (si elle excède 6 ECTS une dérogation est envisageable avec le responsable de la formation). - Les enseignements "approfondissement des connaissances" doivent figurer dans une liste d'enseignements proposés par la composante éventuellement complétée par des propositions individuelles des étudiants validées par le responsable de la formation.	Les MCC d'une UE supplémentaire sont identiques aux MCC de la même UE proposée dans le cadre d'un cursus de formation. Les modalités d'évaluation des activités hors UE (stage, certification,auto-formation en langues au SUL-CARLAM ...) sont précisées par les composantes les proposant. La valorisation pour le bonus doit se faire comme suit : **4 niveaux de gradation :** **+0,20** : note comprise dans l'intervalle [10-12[c'est à dire une note supérieure ou égale à 10 et strictement inférieure à 12 **+0,30** : note comprise dans l'intervalle [12-14[c'est à dire une note supérieure ou égale à 12 et strictement inférieure à 14 **+0,40** : note comprise dans l'intervalle [14-16[c'est à dire une note supérieure ou égale à 14 et strictement inférieure à 16 **+0,50** : note comprise dans l'intervalle [16-20] c'est à dire une note supérieure ou égale à 16	Evaluation par l'enseignant responsable de l'UE/activité et transmission à la scolarité de composante (dans le respect des règles de l'anonymat des corrections des enseignements).

Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante *(cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et M3C *	Modalités de collecte des résultats
Culture	Pratiques artistiques ou culturelles	Cherche à valoriser la participation tout au long du semestre à des activités culturelles organisées directement par l'établissement ou déléguées à des associations ou organismes partenaires reconnus par l'établissement. Dans le cas de partenariats avec des structures culturelles non associatives (conservatoires...) il est nécessaire, pour prendre en compte cette activité se déroulant en dehors d'AMU, qu'il y ait un investissement de l'étudiant au bénéfice de la communauté universitaire (organisation de manifestations au sein des campus universitaires, par exemple). La composante peut compléter la liste des activités proposées qui concernent des disciplines diverses : chant, théâtre, musique, danse, arts plastiques, photo...	**2 niveaux de gradation :** **+0,25 :** sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires et démontrant une motivation et une implication acceptable. **+0,50 :** sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires, démontrant une motivation et implication forte et/ou qui participe à la production d'une manifestation de grande dimension.	La Direction Culture et Société en concertation avec les parties prenantes du dispositif et avec l'enseignant chargé de coordonner l'activité bonifiée récupère les données objectives permettant le suivi des activités bonifiées (présence / participation aux manifestations). La notation est proposée par le coordonnateur des activités.
Culture	Carnet culture	Cherche, à travers un parcours spectateur, à valoriser l'ouverture des étudiants sur la vie culturelle et artistique du territoire en facilitant leur accès aux lieux culturels grâce à une offre gratuite de spectacles, concerts ou expositions.	Pour le carnet culture **+0,25** : sanctionnant un étudiant ayant assisté à minima à 4 spectacles, concerts ou expos et ayant fourni une brève ou compte-rendu d'une sortie durant le semestre **+0,50** : sanctionnant un étudiant ayant assisté au moins à 6 spectacles, concerts ou expos et ayant fourni une brève ou compte-rendu d'une sortie durant le semestre	La Direction Culture et Société en concertation avec les parties prenantes du dispositif et avec l'enseignant chargé de coordonner l'activité bonifiée récupère les données objectives permettant le suivi des activités bonifiées (présence / participation aux manifestations). La notation est proposée par le coordonnateur des activités.
Culture	Engagement dans la vie culturelle de l'université	Cherche à encourager et valoriser la participation étudiante à la vie culturelle universitaire en permettant à l'étudiant impliqué de participer à la co-construction de la programmation annnuelle sur les campus, d'être un relais communication de cette programmation auprès de ses pairs et de participer comme soutien ponctuel à certains évènements.	**2 niveaux de gradation** : **+0,25** : sanctionnant le fait pour l'étudiant investi d'avoir assuré une ou des missions donnant lieu au total à au moins 8 heures d'interventions sur le semestre (incluant les temps de préparation et de déplacement). **+0,50** : sanctionnant le fait pour l'étudiant investi d'avoir assuré une ou des missions donnant lieu au total à au moins 16 heures d'interventions sur le semestre (incluant les temps de préparation et de déplacement).	La Direction Culture et Société récupère les données objectives permettant le suivi des activités bonifiées (présence/participation aux manifestations). La notation est proposée par le coordonnateur des activités.
Créativité, entrepreneuriat et innovation	Participation à un jeu de créativité ou d'entrepreneuriat	Cherche à valoriser la participation des étudiant·e·s d'AMU à des activités permettant le développement de l'esprit d'entreprendre mis en place par le PEPITE Provence de la DPMSE d'AMU : participation à un évènement ou un jeu axé sur la connaissance du monde entrepreneurial	Participation à un jeu de créativité ou d'entrepreneuriat **2 niveaux de gradation :** **+0,35** pour les évènements n'excédant pas une durée d'un jour ou 24 h étalées sur plusieurs jours, **+0,50** pour les évènements excédant la période d'un jour (24 h)	Le responsable du bonus de PEPITE Provence de la DPMSE d'AMU en relation avec les enseignants chercheurs participant aux évènements (évaluation du sérieux de la rigueur et de l'investissement de l'étudiant dans le dispositif).
Créativité, entrepreneuriat et innovation	Inscription à l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité"	Cherche à valoriser l'inscription des étudiant·e·s d'AMU à l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité" proposée comme bonus aux étudiants de licences, licences professionnelles et masters, lorsque cette UE n'entre pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels ils (elles) sont inscrits.	Inscription aux UE Introduction aux innovations sociétales et technologiques" et "L'innovation au service de la société" La valorisation pour le bonus doit se faire comme suit : **2 niveaux de gradation :** **+0,35** : note comprise dans l'intervalle [10-14[c'est à dire une note supérieure ou égale à 10 et strictement inférieure à 15 **+0,50** : note comprise dans l'intervalle [14-20] c'est à dire une note supérieure ou égale à 15	L'enseignant responsable de l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité" évalue et transforme la note pour intégrer le barème de notation des bonus.
Créativité, entrepreneuriat et innovation	Etudiants sensibilisés aux innovations sociétales et technologiques	Cherche à valoriser l'inscription des étudiant.e.s d'amU aux UE "Introduction aux innovations sociétales et technologiques" et "L'innovation au service de la société" proposées comme bonus aux étudiants à partir de la L2 et jusqu'au M1, lorsque ces UE n'entrent pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels l'étudiant est inscrit.	Inscription aux UE "Introduction aux innovations sociétales et technologiques" et "L'innovation au service de la société" La valorisation pour le bonus doit se faire comme suit avec **2 niveaux de gradation :** **+0,35** : moyenne des deux notes comprise dans l'intervalle [10-14] c'est à dire une note supérieure ou égale à 10 et strictement inférieure à 14 **+0,50 :** moyenne des deux notes comprise dans l'intervalle [14-20] c'est à dire une note supérieure ou égale à 14	Le référent CISAM+ en relation avec les enseignant-chercheurs participant aux UE récupère les résultats des QCMs sur AMeTICE et transforme la note pour intégrer le barème de notation des bonus.

* Pour les composantes qui pratiquent l'approche par compétences sans note, la bonification permettra la validation à un niveau supérieur d'un attendu de formation en lien avec le Bonus.

* Un bonus n'est pas cumulable avec une dispense de stage ou d'enseignement. Une même activité ne peut être valorisée deux fois selon plusieurs dispositifs différents.